



*Le collectif pour la défense des droits  
en santé mentale de Montréal*



## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-21

Une année de défense des droits en santé mentale  
dans une tempête pandémique





# TABLE DES MATIÈRES

<b>Action Autonomie</b> le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal	3
<b>Mot de la coordination</b>	4
<b>Nos différents volets d'activités</b>	7
• L'aide individuelle en défense des droits	8
• Nos dossiers systémiques de défense des droits	18
• La sensibilisation et la formation	38
<b>Nos espaces de collaborations</b>	42
• Une riche vie associative: avec nos membres, des militants et militantes et bénévoles	43
• Un réseau aux multiples expertises, toujours en développement	47
<b>Promotion et communication, des incontournables</b>	54
<b>Un dernier mot</b>	56



## *Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal*

Dans un mouvement de justice sociale, un organisme communautaire autonome régional mis sur pied par des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale, convaincues de la nécessité de se regrouper pour faire valoir leurs droits, il y a bientôt trente années.

### **Nos valeurs, objectifs et activités**

- **L'aide individuelle, pour aider la personne d'abord:** s'appuyant sur le principe de primauté de la personne, nos conseillers et conseillères en défense des droits outillent les personnes et leur apportent du soutien dans des démarches de défense des droits, dans un rapport non autoritaire. Ils et elles leur manifestent un préjugé favorable et favorisent la prise en charge de la personne par elle-même.
- **Les dossiers systémiques, pour modifier des pratiques psychiatriques, encourager l'humanisation des soins, rendre possible le respect des droits de citoyens et citoyennes en établissant un rapport de force tangible avec différents interlocuteurs et interlocutrices:** vigilance contre les abus et les injustices, documentation, recherche, rédaction de rapports, constats et mémoires, représentation, médiatisation, etc.
- **La sensibilisation et la formation, parce que le savoir fait obstacle aux préjugés et à l'iniquité:** promotion des droits auprès de personnes qui utilisent des services de santé mentale, d'intervenants et intervenantes, d'étudiants et étudiantes, de la population en général; que ce soit dans des organismes communautaires, des cégeps et des universités, des colloques, etc.
- **Une riche vie associative** qui permet la contribution des membres à toutes les activités et dans les diverses instances.
- **Des alliances et concertations** avec les milieux communautaire et universitaire, dans un esprit alternatif; des collaborations avec le réseau de la santé et des services sociaux, toujours axées sur la primauté de la personne.

## Mot de la coordination

À la base de notre travail, la communication, être proche de l'autre, à son écoute. Être près d'elle, de lui, pour l'aider, l'accueillir dans toute son individualité et sa différence, agir en soutien dans la réalisation de ses objectifs en termes de défense des droits, offrir des leviers pour encourager sa prise en charge.

Être ensemble aussi pour partager les difficultés et les forces, pour se solidariser. Ensemble pour réfléchir, imaginer l'autrement, le mieux, le plus. À plusieurs pour chercher, trouver des solutions, les partager, sensibiliser, former, convaincre. En nombre pour lutter pour assurer des transformations sociales en profondeur.

L'année 2021, marquée par la pandémie, et le dramatique confinement imposé à des personnes souvent déjà isolées, dans de tristes situations de vulnérabilités, nous a soumis des défis de taille pour la poursuite de notre travail. Des énergies importantes ont été utilisées pour assurer la continuité de nos activités d'aide individuelle en défense des droits. Les rencontres avec les personnes qui demandaient de l'aide ont dû se faire pour la plupart par téléphone, et comme une bonne partie d'entre elles étaient hospitalisées, il devenait un travail ardu et quotidien que de pouvoir les rejoindre, les établissements hospitaliers ayant appliqué des mesures de confinement très strictes et peu adapté les moyens de communications mis à la disposition des patients et patientes isolés. Des handicaps sérieux pour préparer les personnes à défendre leur droit à la liberté lors d'audiences devenues elles aussi virtuelles.

À l'interne, nous avons investi sur un système de communication qui permette que les appels aux membres de l'équipe leurs soient transférés directement peu importe le lieu où ils soient, au bureau ou en télétravail. Nous avons prêté des équipements aux administrateurs et administratrices et membres de comité qui en avaient besoin pour assurer la poursuite du travail. Et bien sûr, nous nous sommes convertis à l'utilisation de *Zoom*. Nos activités de groupes, des rencontres de comités aux formations, ont pu avoir lieu comme prévu à partir de l'automne.

Au début de l'été, une conseillère nous a quittés pour aller affronter le défi d'une coordination dans un autre organisme. Son poste a été comblé à l'automne, par une jeune personne fort compétente, mais pour qui le travail à l'aide individuelle s'est avéré trop exigeant émotivement. Elle est demeurée des nôtres temporairement pour œuvrer à d'autres tâches. Son poste a été ouvert ce printemps, il n'est toujours pas comblé au moment d'écrire ces lignes.

Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport d'activités dont nous sommes fier.es. Vous y découvrirez une panoplie de moyens développés pour réaliser notre mission, avec au cœur l'intérêt et la défense des droits des personnes qui vivent des problèmes de santé mentale.

*Nicole Cloutier*  
coordonnatrice

**Le conseil d'administration 2020-21:**  
engagé pour la défense des droits en santé mentale!



Sylvie Cardinal



Anne-Marie Chatel



Nathalie Deguire



Huguette Doyon



Marc-André Jobin



Linda Little



Monique Normandeau



Line Robitaille



Dianne Saint-Pierre



Tomasz Wasil

Nous ont aussi accompagné.e.s  
dans les premiers mois de l'année :



Mitsou Lefebvre-Lafrance



Angelina Mendez

## L'équipe de travail d'Action Autonomie: unie pour la cause!



**Louise Baron,**  
conseillère en défense  
des droits



**Ghislain Goulet,**  
organisateur



**Kevin Boire,**  
conseiller en défense  
des droits



**Jean-François Plouffe,**  
chargé de dossiers et de  
communications et  
conseiller en défense des  
droits



**Catherine Serrano-Parent,**  
conseillère en défense des  
droits et chargée de dossiers



**Brigit-Alexandre Bussière,**  
adjoite administrative



**Nicole Cloutier,**  
coordonnatrice

## NOS DIFFÉRENTS VOLETS D'ACTIVITÉS

- L'aide individuelle en défense des droits
- Nos dossiers systémiques de défense des droits
- La sensibilisation et la formation



## L'aide individuelle en défense des droits

L'aide individuelle, qui consiste à accompagner les personnes dans la défense de leurs droits, constitue une majeure et une priorité dans nos actions. Elle comporte deux volets:

- **Les demandes d'information et d'orientation**

Une réponse qui se limite à une offre d'information, le plus souvent au téléphone.

- **Les demandes d'aide et soutien en défense des droits**

Un travail d'identification des besoins et des objectifs de la personne, de formation sur ses droits et recours, et d'élaboration de stratégies. Un soutien, un accompagnement dans une démarche de défense des droits et d'appropriation du pouvoir par la personne.



### Les demandes d'information et d'orientation

Voici le portrait des demandes d'information et orientation qui nous ont été adressées cette année :

- 1216 demandes d'information. Outre des questionnements sur les activités d'Action Autonomie, les demandes concernaient principalement: le logement locatif, le consentement aux soins, les ordonnances de soins, la sécurité du revenu, l'accès à l'information, la confidentialité, la garde en établissement, l'hébergement, l'accès aux services, le libre choix de l'établissement, et la médication.

- 900 demandes d'orientation/référence vers d'autres lieux et services, principalement vers d'autres organismes communautaires et plus spécifiquement en santé mentale, des avocats et avocates, des commissaires aux plaintes et responsables d'établissement de santé, des médecins.

## L'aide individuelle en défense des droits

### Les demandes d'aide et soutien en défense des droits

Au début de l'année 2020-21, nous avons 555 demandes actives d'aide individuelle. Nous avons accueilli 602 nouvelles demandes d'aide au cours de l'année. Après fermeture de 564 demandes— la conclusion étant que l'objectif de la personne a été atteint, ou bien elle a abandonné son projet de défense des droits ou encore, elle n'a plus donné signe de vie depuis plusieurs mois — on compte donc en fin d'année 593 demandes actives, pour lesquelles il y a des dossiers ouverts. Au cours des premières semaines de l'année, au début du confinement dû à la pandémie, il y a eu un peu moins de demandes. Puis l'affluence a repris.

### Synthèse des demandes d'aide et de soutien en défense des droit

	En cours en début d'année	Ouvertes	Total à traiter	Fermées	En cours en fin d'année
<b>2020-21</b>	<b>555</b>	<b>602</b>	<b>1157</b>	<b>564</b>	<b>593</b>
2019-20	607	559	1166	611	555
2018-19	552	613	1165	558	607
2017-18	576	568	1144	592	552

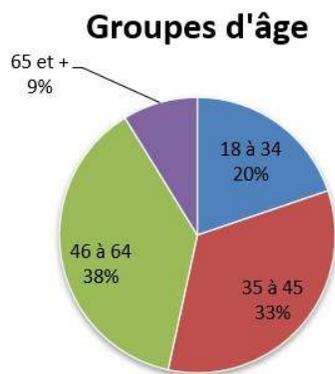
Les demandes relatives aux services du réseau de la santé et des services sociaux, dont on voit les détails à la page suivante, représentent cette année 75% de toutes les demandes d'aide reçues, une augmentation importante comparativement à 66% l'an dernier.



Les autres demandes concernaient, par ordre d'importance en nombre, les demandes relatives à la justice (5,2%), celles relatives au logement (4,7%) et celles reliées au travail (3,7%), puis suivent en petit nombre des demandes concernant une variété de sujets.

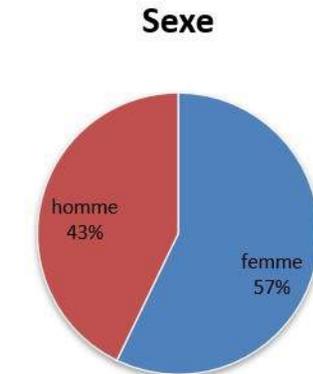
## L'aide individuelle en défense des droits

Demandes associées aux services du réseau de la santé et des services sociaux	2019-20	2020-21
Garde en établissement et mesures de contrôle	39%	36,2%
Ordonnance de soins et d'hébergement	17,6%	14,1%
Médication	7,3%	11,1%
Plaintes des usagères et usagers	4,3%	11,1%
Qualité des soins	3,3%	7%
Accès aux services	9,6%	5,2%
Hébergement—santé mentale	11,8%	5%
Libre choix de l'établissement / professionnel.le	5,1%	6,2%
Régimes de protection	1,5%	3,7
Autres	0,5%	0,4%



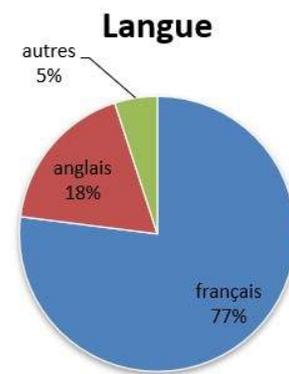
### Âge

Les jeunes adultes représentent 20% des personnes aidées (26% l'an dernier), 38% étaient âgées entre 35 et 45 ans (37% l'an dernier), 33% avaient entre 46 et 64 ans (30% l'an passé) et 9% avaient plus de 65 ans (7% l'an passé).



### Sexe

57% des personnes qui ont fait appel à l'organisme étaient des femmes et 43% (40% l'an passé), des hommes. Des chiffres très semblables à nos moyennes.



### Langue

77% (78% l'an passé) des personnes qui ont demandé de l'aide s'exprimaient d'abord en français; 18% (14% l'an passé) en anglais et 5% (8% l'an passé) dans une langue autre.

## L'aide individuelle en défense des droits

Cette année, notre aide a permis à nombre de personnes ...

### ... de mieux vivre les conditions associées à la COVID.

- De nombreuses personnes ont communiqué avec nous en lien avec les conditions de confinement dans les ressources d'hébergement, dans les unités d'hospitalisation et dans des refuges pour personnes itinérantes. Elles ont vécu très difficilement l'isolement ainsi que l'impossibilité d'avoir accès à l'extérieur ou d'être en contact avec leurs proches.



Des conditions de longs confinements extrêmement strictes sont demeurées en vigueur tout au long de l'année alors qu'à certains moments, la population en général a connu des périodes de déconfinement prolongées. Durant les 14 premiers jours de leur hospitalisation, les personnes étaient tenues de rester dans leur chambre 24 heures sur 24, souvent sans moyen de communication avec l'extérieur et aucune activité pour les aider à passer le temps. Nous avons dû faire plusieurs interventions auprès des directions de divers Centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) à ce sujet en cours d'année. À la fin mars 2021, aucune mesure n'était encore mise en place pour procéder à la vaccination des personnes hospitalisées ou hébergées.

*Une hospitalisation en psychiatrie en pleine pandémie. Un confinement qui s'ajoute au confinement ; un confinement invisible, qui n'intéresse pas grand monde. « Il n'y avait pas d'activités et ils ne nous parlaient pas, se souvient D. J'avais une chaise d'aisance dans ma chambre. Ils m'ont mis des couches pour la nuit. (...). Pour prendre une douche, c'était toute une histoire : il fallait être gentille, sinon ils nous refusaient l'aide. » Une douche tous les trois jours, à peu près. Pas de visite. Pas d'activités. À peine des contacts avec les autres patients. Pendant deux mois et demi. »*

Aurélie Lanctôt, *L'autre confinement*, Le Devoir, 4 décembre 2020

*« Même si aucun cas actif de Covid 19 n'était présent dans la résidence, la responsable avait décidé de limiter nos sorties à une heure par jour. Après avoir obtenu les bonnes informations auprès d'Action autonomie, les résidents ont fait une discussion collective avec la responsable, et nous avons regagné notre liberté de mouvement. Comme tous les autres citoyens, nous limitons nos sorties à l'essentiel. »*

*« J'ai réellement apprécié votre intervention pour que je puisse avoir accès à des revues, tablettes et téléphone lorsque j'ai été confinée à ma chambre pendant plusieurs jours en raison de la pandémie dans le cadre d'une hospitalisation en psychiatrie. »*

## Cette année, notre aide a permis à nombre de personnes ...

### Garde en établissement

**...de sortir de l'hôpital alors qu'elles y étaient détenues illégalement**, c'est-à-dire non dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui et non consentantes à l'hospitalisation.

**...d'être outillées pour pouvoir défendre leur point de vue** devant un médecin et devant le juge, expliquer qu'elles ont des difficultés mais qu'elles ne sont pas dangereuses pour autant... et ainsi regagner leur liberté.

**... d'être soutenues dans la défense des droits d'un proche, concernant une garde et la possibilité de recevoir des électrochocs sans consentement:**

*« Bonjour, un petit mot pour dire UN GRAND MERCI à Action Autonomie qui m'a grandement épaulée dans des moments difficiles que j'étais en train de traverser remplis de pression de la part d'un centre de recherche en santé mentale qui avait gardé hospitalisé mon mari contre son propre gré et sans son consentement en le privant de sa liberté. De plus, on me disait qu'ils avaient le droit et allaient lui faire des traitements d'électroconvulsivothérapie (ECT), sans qu'importe notre opinion et notre consentement. Je me sentais complètement impuissante et seule devant cette pression et j'ai fait des recherches sur internet pour voir comment aider mon mari.*

*Votre organisme m'a permis non seulement d'obtenir de l'information pour me guider à travers les outils nécessaires pour défendre les droits de mon mari, mais aussi de recevoir du soutien moral.*

*Je tiens à remercier votre conseiller pour sa générosité, son temps, sa compréhension et les conseils qu'il m'a donnés, ils m'ont bien aidée. Une chance qu'Action Autonomie existe. MERCI, MERCI, MERCI. »*



## Cette année, notre aide a permis à nombre de personnes ...

### **Autorisations judiciaires de soins ou d'hébergement (AJSH) et consentement aux soins**

**...d'éviter, en étant accompagnées par un conseiller ou une conseillère, qu'un ou une psychiatre ait recours à un ordre de cour qui les oblige à prendre une médication non souhaitée, et dont les effets secondaires handicapent sérieusement le quotidien.**

La négociation, la discussion entre le ou la médecin et la personne sont facilitées par notre présence. Souvent, le résultat sera un accord pour un autre médicament qui amène moins d'effets secondaires, ou encore un compromis pour des doses moins élevées.

«Je suis très contente, mon médecin m'a dit qu'il ne demandera pas à la cour le renouvellement de mon autorisation judiciaire de soins. J'accepte de prendre certains médicaments et il comprend les difficultés que me posent certains autres. J'ai l'impression de commencer un nouveau chapitre de ma vie. Je me sens beaucoup plus libre!»

Il y a eu de nombreuses demandes d'aide concernant les AJSH. En fait plusieurs d'entre elles portaient essentiellement sur le droit de contester l'AJSH, alors que les décisions de la Cour supérieure avaient déjà été prises. Malheureusement, la loi permet la contestation dans un délai de quelques jours seulement et sur des aspects très limités, tels que l'erreur de droit, ce que seule un avocat ou une avocate pourrait démontrer. Alors, la seule alternative à un recours de contestation consiste à négocier une baisse ou un changement dans le traitement avec le ou la psychiatre.

**... de négocier avec leur médecin avant la décision d'un ou d'une juge d'accorder une AJSH.**

« Ma rencontre avec un conseiller d'Action Autonomie m'a permis d'acquérir la confiance en moi nécessaire pour amorcer un dialogue égalitaire avec le personnel soignant. »

« Je me suis préparée, j'ai écrit mes arguments et mes questions à l'avance. Le médecin a d'abord paru surpris, mais il m'a apporté des informations beaucoup plus précises qu'auparavant. »

## Cette année, notre aide a permis à nombre de personnes ...

### Utilisation de mesures de contrôle en psychiatrie

...de lutter contre l'abus, de regagner leur liberté et leur dignité; en dénonçant avec notre appui le fait d'avoir été, lors d'une hospitalisation en psychiatrie, attaché.e.s et isolé.e.s; mesures qui ne sont permises que dans des cas exceptionnels mais qui sont souvent utilisées dans des contextes tels que le manque de personnel pour écouter les personnes.



Par exemple, le cas de cette dame qui a subi de nombreux abus en contexte de garde en établissement. L'hôpital a utilisé à son égard des mesures de contrôle abusives et a tenté de l'empêcher de communiquer avec ses proches, essayant de la dissuader de défendre ses droits à plusieurs reprises. Pendant plusieurs semaines, une conseillère d'Action Autonomie a accompagné cette femme dans ses démarches de différentes façons : information sur ses droits en lien avec les mesures de contrôle, préparation aux rencontres avec les psychiatres, aide dans la rédaction d'une demande de contestation de la garde au Tribunal administratif du Québec (TAQ), et accompagnement à l'audience du TAQ. Finalement, elle a obtenu gain de cause et a été libérée de l'hôpital.

« Merci du fond du coeur pour tout le bien que vous m'avez fait. Vous, vous défendez les gens vraiment. Vous êtes mes allié.e.s. »

### Libre choix du professionnel

... d'enfin obtenir l'accès à un ou une autre médecin que celui ou celle désigné.e par l'établissement, un droit inscrit dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux; alors qu'il y avait incompatibilité entre la personne à aider et le soignant ou la soignante, ce qui évidemment faisait entrave à la possibilité d'établir un lien de confiance conduisant à une aide constructive.



## Cette année, notre aide a permis à nombre de personnes ...

### Accès aux services

... **d'obtenir l'accès à divers services sociaux**, ce qui n'est assurément pas toujours facile. Notre parole accompagnant celle de la personne en situation de demande fait souvent la différence...



### Logement

... **d'obtenir des conditions de logement décentes et sécuritaires.**

...d'obtenir enfin de leur propriétaire qu'il ou elle prenne les mesures nécessaires pour régler la présence de punaises de lit dans leur logement.

...de garder leur logement alors qu'elles étaient menacées de le perdre en raison de comportements jugés dérangeants ou simplement "différents".

Par exemple, dans la situation d'une dame qui, depuis plus d'un an, se cherchait un logement sans succès. En appelant Action Autonomie, elle a pu obtenir des informations sur ses droits en tant que locataire avec un chien d'assistance. En discutant avec nous, elle a aussi appris l'existence des organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation et de plusieurs ressources pour la soutenir dans ses démarches pour trouver un logement.

Et cette autre dame qui a reçu des menaces d'éviction de son Habitation à loyer modique (HLM) ... Avec notre soutien et celui d'un comité logement, elle a défendu ses droits en rédigeant une plainte à son agente et à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Depuis, elle n'a plus jamais reçu de menace.

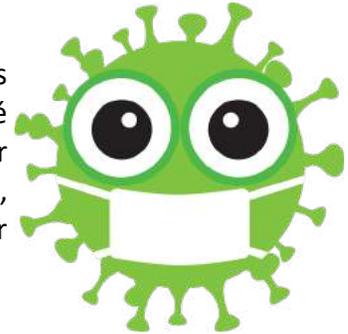
*« Vous m'avez fait un baume au cœur. Avec vous, je me sens en confiance. »*



## Cette année, notre aide a permis à nombre de personnes ...

### Hébergement

... **d'être entendues dans leurs demandes** auprès des gestionnaires de leur lieu de résidence concernant entre autres la disponibilité d'argent de poche, la possibilité d'avoir un repas froid à apporter lorsqu'elles vont à une activité à l'extérieur, de recevoir une visite, de profiter d'un espace privé lorsqu'elles ou ils reçoivent leur compagne ou compagnon, etc.



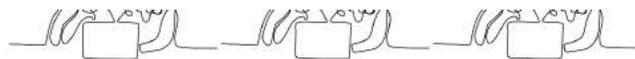
... **d'être considérées comme partie prenante de leur plan de soins.**

Par exemple, ce monsieur hébergé dans une ressource pour personnes âgées: confiné de manière abusive, n'ayant pas reçu suffisamment d'information sur les effets secondaires de la médication, il a de plus subi de la contention chimique à plusieurs reprises.

Avec l'aide d'Action Autonomie, les relations avec le personnel de la ressource se sont améliorées, puis s'en est suivi une entente sur un plan d'intervention planifiée élaboré avec lui afin d'éviter l'usage des mesures de contrôle. En outre, Monsieur a aussi pu négocier sa médication avec le psychiatre, et a maintenant la possibilité d'aller marcher à l'extérieur.

« C'est important d'avoir des gens comme vous, surtout dans une équipe traitante dans laquelle on ne nous écoute pas. Heureusement que je vous ai au bout de la ligne, je peux avoir un point de repère dans toute cette histoire. »

*Curatrice pour Monsieur*



Cette année, notre aide a permis à nombre de personnes ...

## Sécurité du revenu

...d'obtenir que leur droit à l'aide sociale d'urgence soit respecté.  
...d'obtenir l'information nécessaire à l'obtention de prestations pour « contraintes sévères » à l'aide sociale, plus avantageuses financièrement.



## Droit du travail

... d'obtenir un accord de retour au travail en raison d'un problème de santé mentale.

## Brutalité policière

... d'être entendues suite à leur plainte en déontologie policière pour abus et pour profilage. Dans quatre situations cette année, nous avons accompagné dans leur préparation des plaignantes pour qui cette démarche amenait un stress important, et qui avaient dans certains cas peine à exprimer ce qu'elles avaient vécu. Les résultats ont été satisfaisants pour elle.



**Toutes et tous  
ÉGAUX!**



# NOS DOSSIERS SYSTÉMIQUES DE DÉFENSE DES DROITS



## Problématiques abordées en 2020-21

- Les pratiques coercitives en psychiatrie
  - La garde en établissement
  - Les autorisations judiciaires de soins
  - Les mesures de contrôle
- Le vieillissement et la santé mentale
- La primauté de la personne
- La participation des citoyens et citoyennes à l'organisation des services de santé et services sociaux
- Les pratiques policières
- Le droit au travail et la santé mentale
- Les conditions de vie des femmes et la santé mentale
- La lutte à la pauvreté
- Les électrochocs
- Le respect du droit au consentement de la personne
- Le masquage diagnostique

## Les pratiques coercitives en psychiatrie



### La garde en établissement

Priver de liberté des personnes dont on juge que l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui est le choix qu'a fait notre société. Or, la liberté constitue un droit fondamental.

La loi P-38.001, qui encadre l'application de la garde en établissement, prévoit des mesures rigoureuses afin qu'elle soit appliquée de façon exceptionnelle. Et pourtant...

- Le nombre de gardes en établissement est chaque année croissant;
- On n'utilise pas la garde en établissement seulement de façon exceptionnelle et dans des situations de dangerosité, comme cela est prévu;
- On prive encore des personnes de leur liberté illégalement.

### Les autorisations judiciaires de soins et d'hébergement

Une pratique qui prend de plus en plus d'importance et dont l'utilisation est dramatique dans bien des cas. Ces ordonnances sont habituellement de trois ans, parfois même plus longues. Tant d'années où les personnes se voient privées de liberté, médicamentées de force et souvent retirées de leur milieu de vie pour être obligées de vivre à l'hôpital ou dans une ressource aux pratiques souvent fort contraignantes! Tous et toutes s'entendent, avocats et avocates, chercheurs et chercheuses, citoyens et citoyennes, militants et militantes : il faut surveiller l'utilisation de ces ordonnances et trouver des façons de veiller à ce que les personnes puissent s'en défendre le mieux possible!

### Les mesures de contrôle en psychiatrie

Dans certains établissements, cette pratique continue d'être utilisée bien au-delà de ce que prescrit la loi, cela malgré les orientations ministérielles qui visent une importante diminution et ultimement la fin de leur utilisation.

## Les pratiques coercitives en psychiatrie

### Notre plan d'action 2020-21

- Production et diffusion d'un rapport de recherche
- Contribution à un projet de rédaction en collectif sur le thème de *la Justice et la santé mentale*

En 2019-20, nous avons réalisé une recherche-terrain pour documenter les pratiques coercitives en psychiatrie de manière qualitative, notamment sur les thèmes de la garde en établissement et des pratiques policières, des mesures de contrôle et des autorisations judiciaires de soins et d'hébergement.

Cette année, nous avons complété le rapport de recherche et présenté ses résultats à nos membres ainsi qu'à des personnes utilisatrices de services en santé mentale dans un autre groupe communautaire. Ces quatre ateliers ont permis d'alimenter davantage le contenu de la recherche-terrain, de sensibiliser les personnes quant à leurs droits et de les informer des recours qui s'offrent à elles advenant un abus de droit. Ces espaces de partage d'expériences ont nourri nos réflexions sur des pistes d'actions collectives en vue d'améliorations des pratiques inadéquates. Finalement, nous avons rédigé un rapport-synthèse sur les grands constats qui se dégagent de cette démarche et entrevu des projets de poursuite de nos recherches.



Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

### INVITATION

**Atelier sur les pratiques coercitives en psychiatrie:**  
Garde en établissement & pratiques policières, mesures de contrôle et autorisations judiciaires de soins

Jeudi le **26 novembre** 2020  
13h30 à 17h  
**GRATUIT**

*Conditions d'hospitalisation difficiles, manque d'information, masquage diagnostique, non-respect des délais et des lois... Comment défendre ses droits face à ces pratiques?*

- Présentation des résultats d'une recherche menée par Action Autonomie
- Information sur les droits et recours pour réagir face aux abus de la psychiatrie
- Partage d'expériences en lien avec des abus vécus

**Venez participer à la discussion!**



## La garde en établissement

Nous nous devons de veiller à une utilisation exceptionnelle de la loi P.38—qui permet de priver de liberté des citoyens et citoyennes—et à son application dans le respect des droits.

### Notre plan d'action 2020-21

- Poursuite des travaux précédemment initiés visant des ententes d'amélioration des pratiques dans différentes installations de santé et services sociaux du territoire montréalais.
- Documentation des statistiques d'utilisation pour évaluer s'il y a toujours augmentation et respect de la loi.
- Démarches concernant la facturation de frais d'ambulance dans des situations de garde en établissement.

Suite à la parution en 2018 du *Cadre de référence sur l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*, les établissements de santé doivent ajuster leurs pratiques en matière de garde en établissement pour se conformer aux nouvelles directives du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Les travaux amorcés l'an dernier en collaboration avec les CIUSSS ont été sérieusement ralentis par la pandémie. Malgré cette situation particulière, nous avons poursuivi nos interventions autour de deux points majeurs qui devraient apparaître dans les nouveaux protocoles :

- Il est établi que la garde préventive débute lors du triage à l'urgence. Il faut mettre en place une procédure qui respecte la loi et les droits de la personne entre la fin du triage et la première rencontre avec le médecin et s'assurer que les ententes requises soient conclues avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour que le ou les policiers et policières qui accompagnent la personne demeurent sur les lieux tant que celle-ci n'a pas été vue par un médecin.
- Le même modèle de protocole prévoit que les établissements doivent indiquer à la personne mise sous garde qu'elle peut être soutenue et accompagnée dans l'exercice de ses droits et de ses recours et, si elle souhaite se prévaloir de cette aide, lui fournir le soutien, l'assistance et le matériel nécessaires. Il faut donc identifier clairement les membres du personnel responsables d'offrir ce soutien, les former adéquatement et faire en sorte que leurs interventions ne soient pas entravées par les autres membres de l'équipe soignante.

Par ailleurs, cette année nous avons de nouveau effectué des demandes d'accès à l'information s'adressant à chaque établissement de Montréal afin de récolter des statistiques sur la garde en établissement; soit le nombre de gardes préventives, provisoires et autorisées pour chacune des installations. Nous avons aussi demandé aux établissements les protocoles qui encadrent ces pratiques ainsi que les documents d'information à l'attention des usagers et usagères, et ce dans le but de s'assurer du respect de la loi et des orientations ministérielles.

## Les autorisations judiciaires de soins et d'hébergement

**Objectif:** Surveiller l'utilisation croissante de cette pratique et le respect des droits dans son application.

### Notre plan d'action 2020-21

- Poursuite de nos travaux de recherche

Nos travaux de recherche auprès du greffe du palais de justice de Montréal ont débuté l'an dernier, dans l'objectif de tracer le portrait évolutif du recours aux autorisations judiciaires de soins et d'hébergement. Cette année, nous avons poursuivi le travail.

L'analyse des données recueillies dans les dossiers de la Cour supérieure pour l'année 2018 a été complétée, avec la collaboration de la chercheuse Audrey-Anne Dumais Michaud. Des entrevues ont également été réalisées avec des avocats et juristes de différents bureaux qui interviennent dans l'application des règles de droit associées à la prestation de services de santé mentale, de façon à étayer ces données et à mieux mettre en lumière les problèmes liés à l'application des dispositions légales. Nous avons aussi échangé avec le Curateur public concernant sa participation aux audiences d'autorisations judiciaires de soins et d'hébergement. Enfin, des témoignages de personnes ayant subi des AJSH ont été recueillis et d'autres témoignages s'ajouteront. La publication de la recherche est prévue pour l'automne 2021.

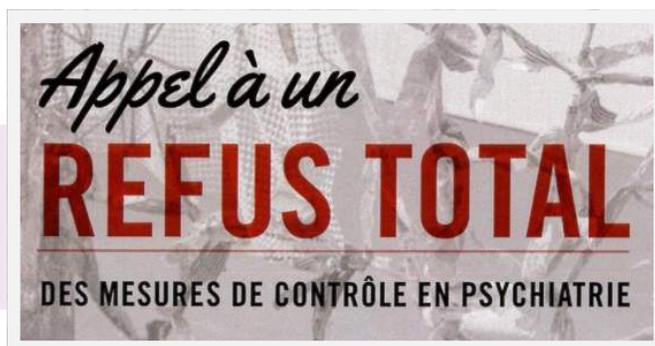


## Les mesures de contrôle

Pour que cesse l'utilisation des mesures de contrôle en psychiatrie, aux côtés d'autres groupes de défense des droits en santé mentale, nous rappelons à la mémoire du réseau de la santé et des citoyens et citoyennes qu'on doit dire NON aux mesures de contrôle.

### Notre plan d'action 2020-21

- Poursuite des travaux de cueillette de données afin d'évaluer s'il y a amélioration des pratiques hospitalières.
- Sensibilisation par la voie des comités sur la primauté de la personne.
- Participation au rassemblement annuel « Non aux mesures de contrôle ».



Comme par les années passées, Action Autonomie a participé à la journée « Non aux mesures de contrôle » qui a eu lieu le 15 mai. En raison de la pandémie, le rassemblement annuel a pris une forme virtuelle. Les participants et participantes ont été invité.e.s à partager leurs réflexions sur les alternatives aux mesures de contrôle. Ils et elles étaient invité.e.s à compléter des affiches portant la mention: « Plutôt que d'utiliser les mesures de contrôle, je voudrais... »



Les affiches complétées ont été exposées au public.

## Le vieillissement et la santé mentale

**Objectif:** Sensibiliser la population quant à la double stigmatisation associée à l'âge des personnes et à leur état de santé mentale dans l'obtention de services de santé mentale.

### Notre plan d'action 2020-21

- Production d'une vidéo et lancement.
- Diffusion de contenus de formations dans des organismes de personnes âgées.
- Travail de comité.

Le comité sur le vieillissement et la santé mentale d'Action Autonomie a été particulièrement actif en 2020-21, malgré les contraintes imposées par la pandémie.

Après une première présentation des résultats de notre recherche sur le vieillissement aux membres du Centre d'activités de Montréal-Nord pour le maintien de l'équilibre émotionnel (CAMÉE) en mars 2020, les membres du comité se sont consacré.e.s, avec la participation active de M. Jean Gagné, professeur retraité de l'université TÉLUQ, à l'élaboration, la bonification et la validation d'un guide à l'intention des formateurs et formatrices. Imprimé à cent exemplaires, ce document servira de référence, non seulement aux formateurs et formatrices, mais aussi dans les milieux où la recherche sera présentée. Des exemplaires seront aussi offerts dans différentes bibliothèques et centres de documentation.

Simultanément, une vidéo intitulée « Agisme en psychiatrie : Témoignages et propositions » a été réalisée, sous la coordination de notre chargée de projet, madame Céline Cyr, et avec la collaboration des services audiovisuels de l'université TÉLUQ. Ce documentaire de près de 40 minutes contient des témoignages des membres du comité vieillissement ainsi que des contributions de personnes de l'externe. Son lancement a eu lieu au début avril 2021. Les membres du comité ont aussi préparé de nouvelles présentations de la recherche qui ont été réalisées en janvier devant les membres du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), puis en mars devant ceux et celles de la Thérière 50+, un organisme pour les aîné.e.s du secteur de Lachine.

*« Je n'ai jamais parlé en public. Ça me stresse. Mais ici, je suis entourée de gens qui m'aident et ne me jugent pas. Je l'ai fait une première fois et ça s'est bien passé. »*

- Une membre du comité sur le vieillissement

Le comité a aussi été consulté pour la préparation d'un mémoire intitulé *Le temps perdu* présenté au MSSS dans le cadre d'une consultation sur la santé mentale des aîné.e.s, en préparation au nouveau plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM) 2021-2026. Ce document portait sur la façon dont la pandémie de Covid-19 a été vécue par les personnes vieillissantes utilisatrices de services en santé mentale.

Au total, le comité vieillissement a tenu neuf rencontres au cours de l'année 2020-21. Chacune d'entre elles a eu lieu en visioconférence (*Zoom*).

## La primauté de la personne

**Objectif:** Assurer la primauté de la personne au sein de l'organisation des services de santé mentale.

### Plan d'action 2020-21

- Le travail de sensibilisation et d'influence dans les instances de différents CIUSSS doit se poursuivre.
- Nous continuons à mettre des pressions pour que ce travail s'organise dans plus d'endroits.
- Nous espérons participer aux travaux de préparation du prochain plan d'action en santé mentale du MSSS.

### Comités sur la primauté de la personne

La pandémie a aussi eu pour effet d'interrompre les travaux des différents comités sur la primauté de la personne mis en place dans les établissements montréalais. Nous avons tenté à quelques reprises de sensibiliser les responsables de ces démarches à la nécessité de les poursuivre dans des conditions adaptées à la crise sanitaire. Ce n'est qu'en fin d'année que la reprise des activités s'est amorcée, notamment à la faveur d'un exercice de consultation intersectorielle commandée par le ministère sur le nouveau PAISM.

En 2019-2020, Action Autonomie a élaboré, en collaboration avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, un projet de formation sur les droits des personnes utilisatrices de services en santé mentale, à l'intention des employé.e.s de l'établissement. Une fois finalisée, la formation devait être rendue accessible à l'ensemble des établissements montréalais. La chargée de projet du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île a quitté son poste pour en intégrer un autre au CIUSSS de l'Est-de-l'Île. Des démarches ont été amorcées en fin d'année avec sa collaboration pour avoir accès au contenu demeuré au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île, et pour le finaliser.

En janvier 2020, Action Autonomie a produit, dans le cadre d'une consultation du MSSS sur la santé mentale en contexte de pandémie, un mémoire sur les conditions de confinement des personnes hébergées et hospitalisées dans le réseau de la psychiatrie. Le document s'intitulait : *//s vont me rendre fou!*

En fin d'année, nous avons participé aux consultations régionales menées par les cinq CIUSSS montréalais en lien avec le nouveau PAISM 2021-2026. Les thématiques abordées concernaient l'accessibilité aux services, leur intégration et leur complémentarité, la lutte à la stigmatisation ainsi que les éléments de la prestation de soins qui, du point de vue des usagers et des usagères, devaient être maintenus ou développés. Trois personnes avec lesquelles nous travaillons dans le cadre des groupes locaux de participation citoyenne ont aussi participé à cette démarche.

En raison du ralentissement des activités, le comité sur la primauté de la personne d'Action Autonomie ne s'est réuni qu'une fois en 2020-2021.

## La participation des citoyens et citoyennes à l'organisation des services de santé et services sociaux

L'ouverture du réseau de la santé à la participation citoyenne dans le processus d'organisation des services de santé et des services sociaux, allant de la planification à l'évaluation, a été gagnée grâce à des luttes militantes des groupes de défense des droits. Un membre de l'équipe d'Action Autonomie accompagne les personnes utilisatrices dans leurs travaux au sein de trois comités citoyens qui interagissent avec le réseau de la santé:

- Le CPAC, comité de participation et d'action citoyenne en santé mentale d'Ahuntsic-Montréal-Nord;
- Le GARE, groupe d'action et de réflexion citoyenne en santé mentale dans Jeanne-Mance, au Centre-Sud de Montréal;
- Le GARP, groupe d'action et de réflexion sur la participation citoyenne dans le Cœur-de-l'Île, rattaché au CIUSSS du Nord-de-Montréal.

### Notre plan d'action 2020-21

- Poursuite des travaux avec les trois groupes et contribution aux travaux sur le plan d'action sur la primauté de la personne.
- Représentation pour un meilleur financement de la participation collective des personnes utilisatrices de services en santé mentale.



### Les Comités de participations citoyennes — CPAC, GARP, GARE

Les comités se sont réunis à 19 reprises cette année. Plusieurs de ces rencontres se sont tenues par visio-conférence, dont deux à la demande des comités citoyens, avec les directions santé mentale et dépendance des CIUSSS du Centre-Sud-de-Montréal et du Nord-de-Montréal. Ces rencontres avaient été demandées pour relancer les travaux autour de la primauté de la personne ainsi que les activités des réseaux locaux de services. Elles avaient aussi comme objectif de questionner les pratiques des services de santé en temps de Covid. Préalablement, les membres des comités avaient œuvré à documenter les pratiques des établissements pendant la pandémie.

Bien qu'invité.e.s à la dernière minute, trois représentants et représentantes des comités ont participé aux consultations sur le PAISM.

Aussi, durant l'année, les comités ont participé aux rencontres des réseaux locaux de services. Pour sa part, le GARE a été consulté sur un projet de sondage portant sur la satisfaction des usagers et usagères ainsi que sur un projet de formation sur le rétablissement à l'intention des intervenants et intervenantes du CIUSSS du Centre-Sud-de-Montréal.

Les organisatrices communautaires, en soutien aux travaux des comités citoyens, ont été sollicitées par le réseau de la santé pour travailler prioritairement sur la Covid.

## La participation des citoyens et citoyennes à l'organisation des services de santé et services sociaux (suite)

### Relance du projet régional de participation

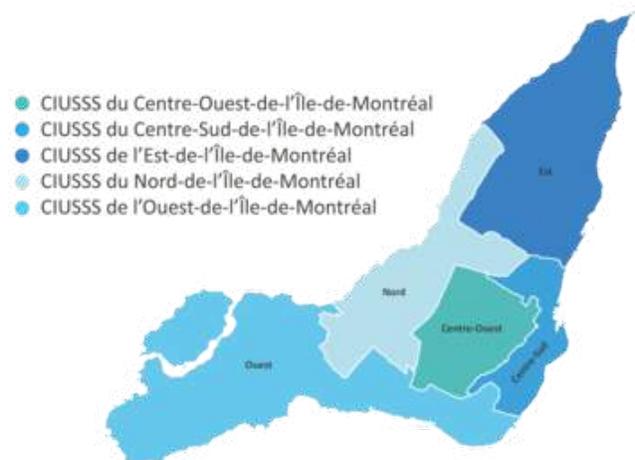
Il y a eu quatre rencontres ayant pour objet la relance du projet régional, dont le financement a été interrompu il y a déjà plusieurs années. Dans cet objectif, un représentant du groupe citoyen de l'Ouest de l'Île-de-Montréal s'est joint à des participantes des groupes locaux de participation.

Le groupe a créé une page *Facebook* dans le but de :

- Sensibiliser sur l'importance de la participation citoyenne en santé mentale dans une approche d'appropriation collective du pouvoir.
- Impliquer et mobiliser les personnes utilisatrices en regard de l'organisation des services de santé mentale.
- Favoriser la concertation des personnes et des groupes citoyens, le développement de points de vue et de revendications communes.
- Soutenir, former et outiller les personnes pour développer leur pouvoir d'agir individuel et collectif en tant que personnes utilisatrices.
- Susciter la reconnaissance de la citoyenneté et du savoir expérientiel des personnes utilisatrices de services de santé mentale.
- Offrir un lieu de partage d'information favorisant le développement de la participation citoyenne en santé mentale.

Le groupe travaille à élaborer un plan d'action pour obtenir un financement de la part du réseau de la santé et des services sociaux.

À cet effet, des représentants et représentantes d'Action Autonomie ont rencontré les Directeurs santé mentale et dépendance pour soumettre une demande de financement pour le soutien à un projet régional de participation citoyenne.



## Les pratiques policières

**Objectif:** Favoriser une approche policière à l'égard de personnes qui ont des problèmes de santé mentale qui soit adéquate et respectueuse. Un dossier de vigile.

### Notre plan d'action 2020-21

- Nous poursuivons notre vigile sur ce dossier.
- Projet de rencontre avec le Commissaire à la déontologie concernant des pratiques inadéquates associées à la garde en établissement de personnes avec des problèmes de santé mentale.

### Projet ECHINOPS

Au début de l'année 2021, Action Autonomie s'est intéressé à un projet pilote de 12 mois porté par le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et le SPVM et baptisé ECHINOPS (Équipe communautaire hybride d'interventions novatrices OSBL Psychiatrie SPVM). Les territoires visés sont ceux d'Hochelaga et de St-Michel. Le projet consiste à ce qu'une infirmière ou un infirmier du CIUSSS puisse apporter un soutien téléphonique à des policiers et policières intervenant auprès d'une personne présentant un problème de santé mentale. Le service de psychiatrie communautaire, le centre de crise Émile-Nelligan, l'équipe mobile Résolution ou des ressources communautaires pourraient apporter leur soutien à l'opération de façon à désamorcer une potentielle situation de crise. Nous avons participé à deux rencontres portant sur ce sujet.



### Déontologie policière

Nous avons rencontré le commissaire à la déontologie policière du Québec et deux membres de son équipe afin de leur faire part de nos préoccupations concernant le processus de plainte en déontologie pour une intervention policière inadéquate, dans le cadre de l'application de la loi P.38, qui encadre la garde en établissement psychiatrique.

Nous avons pu échanger sur le fait que ce processus est très difficile pour les plaignants et plaignantes qui demeurent souvent traumatisés.e.s suite à des attitudes ou gestes agressifs, inadéquats, voire violents. L'exercice de conciliation, qui se fera souvent après des mois d'hésitations et de craintes, engage les personnes à faire face aux policiers ou policières qui n'ont pas respecté leurs droits. Maintes personnes ne se plaignent pas en raison de cette obligation.

## Les pratiques policières (suite)

La rencontre nous a permis d'apprendre que des travaux sont en cours pour instaurer un système de signalement, ce qui offrirait une option additionnelle pour les plaignants et les plaignantes.

Nous avons convenu qu'il est impératif que les policiers et policières qui agissent dans le cadre de la loi P.38 reçoivent une meilleure formation et un encadrement adéquat permettant d'assurer le respect des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'une telle intervention. Notamment, nous avons questionné le fait que les policiers et policières ne demandent pas le support d'intervenants et intervenantes, tel que prescrit par la loi, lors d'une intervention où il y a apparence d'une problématique de santé mentale. Si cela était fait, il y aurait assurément moins d'internements forcés.



Le Commissaire nous a assuré qu'il exercerait son pouvoir de recommandations au sujet des éléments discutés.

Nous avons aussi appris la récente naissance d'un volet de recherche afin de mieux documenter les plaintes et intervenir de façon systémique.



## Le droit au travail et la santé mentale

### Notre plan d'action 2020-21

- Parce que les travailleurs et travailleuses en congé de maladie pour des problèmes de santé mentale font face à de multiples difficultés avec les assurances: suivi sur les résultats d'enquête attendus.

### Formation AMF

En continuité avec nos travaux des dernières années, nous avons préparé et offert une formation sur le rapport de l'Autorité des marchés financiers (AMF) concernant la pratique attendue des assureurs offrant de l'assurance-invalidité et plus spécifiquement pour des raisons de santé mentale. Ce rapport fait suite à l'enquête demandée entre autres par Action Autonomie suite à la dénonciation publique d'abus importants.

Nous avons compté 30 personnes présentes sur la plateforme *Zoom*. La majorité des participants et participantes avaient un rôle d'intervention dans des ressources communautaires.



## Les conditions de vie des femmes et santé mentale

### Notre plan d'action 2020-21

- Poursuite des travaux réguliers et du travail de comité.
- Participation au projet *Santé des femmes, pauvreté et discriminations* de la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM).



À la Table des groupes de femmes de Montréal cette année, nous avons bien sûr participé à l'assemblée annuelle. Dans le cadre des travaux du Comité santé, nous avons aussi collaboré à la création d'un outil de sensibilisation sur le thème de « La santé des femmes, pauvreté et discriminations » ainsi qu'aux travaux de la communauté de pratique qui regroupe plusieurs organismes, sur le même sujet.

Travailleuses et membres ont par ailleurs participé à des rencontres concernant l'impact de la pandémie sur la santé des femmes et sur le droit à une ville sécuritaire et accessible.

Cependant, en raison d'une période d'absence de la travailleuse responsable du Comité Femmes d'Action Autonomie, il y a eu moins de rencontres de ce comité. Nous avons toutefois débuté des travaux sur les conditions de vie des femmes et le respect de leur droits dans un contexte de pauvreté.

## La lutte à la pauvreté

Réclamée par nos membres il y a de cela déjà nombre d'années, la lutte à la pauvreté accompagne nos actions, parallèlement à nos revendications sur tout autre dossier. La pauvreté est présente dans tous les aspects de la vie d'une proportion importante des personnes qui vivent des problèmes de santé mentale.

Nous appuyons les efforts collectifs de groupes dédiés à cette cause, en plus de suivre de près les avancées en matière de transport public et de tarification sociale.

### Plan d'action 2020-21

- Des appuis aux diverses batailles contre la pauvreté.

### Nos appuis et participations en matière de lutte à la pauvreté et d'accès au logement

**Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)** — Manifeste pour la reconnaissance des organismes en défense des droits pour un rehaussement de leur financement. Nous avons appuyé le Manifeste et les demandes qui y sont exprimées.



**Campagne du Conseil national élargi des chômeurs et chômeuses (CNECC)** — Le CNECC mène une campagne visant une réforme du programme de l'assurance-emploi, de façon à ce que les différentes réalités du monde du travail soient couvertes, et que les travailleurs et travailleuses soient mieux protégés face à la précarité associée au chômage. Le slogan de la campagne est : *Le monde a changé.*

**Action Santé de Pointe St-Charles** — Appui pour sa campagne réclamant l'abolition de l'obligation de produire des déclarations d'impôts pour les personnes assistées sociales afin d'avoir accès à divers crédits.



**Campagne AccèsLogis du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)** — Pour une reprise du programme AccèsLogis afin de permettre la construction de logements sociaux pouvant répondre à une diversité de besoins pour les personnes en situation d'itinérance.

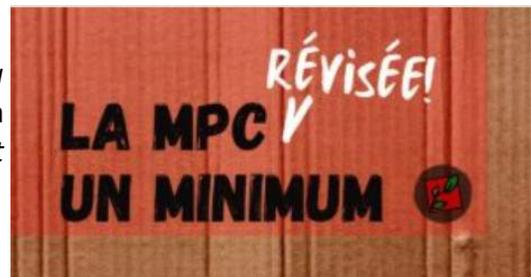
## Nos appuis et participations en matière de lutte à la pauvreté et d'accès au logement (suite)

**3000 organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux**—Campagne CA\$\$\$H - Appui concernant le financement des organismes communautaires en santé et services sociaux.



**Front Commun des Personnes Assistées Sociale du Québec (FCPASQ)** - Campagne demandant aux gouvernements que les personnes assistées sociales et celles à faible revenu soient exemptées de produire une déclaration d'impôt et que les crédits auxquels elles ont droit leurs soient directement versés.

**Le Collectif pour un Québec sans pauvreté** —*Lettre à Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant La MPC (révisée!), c'est un minimum et tout le monde devait y avoir droit.*



### **Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec (RCLALQ)**

- Appui concernant le droit au logement et COVID-19.
- Appui à la campagne « Pour un contrôle des loyers ».



## Les électrochocs

Action Autonomie est d'avis que cette pratique est violente, que son utilisation est préoccupante et questionnable. Le fait que nombre de ses membres s'opposent à l'utilisation d'électrochocs a amené l'organisme à libérer un membre de son équipe pour accompagner un groupe de citoyens et citoyennes réuni.e.s sous la bannière du comité *Pare-chocs*, qui poursuit des recherches, publie et questionne publiquement.

### Notre plan d'action 2020-21

- Poursuite des travaux: comité, publications, rassemblement (annulé en raison de la pandémie).
- Démarches pour un projet de recherche sur l'efficacité des électrochocs.

### Rassemblement annuel

Le rassemblement annuel habituellement organisé par le comité Pare-chocs et prévu pour le début mai a été annulé en raison de la pandémie. Il a été remplacé par la publication d'une rétrospective des rassemblements antérieurs et par un hommage vidéo à toutes les personnes qui ont témoigné ces douze dernières années à nos rassemblements annuels. Le comité planifie d'organiser un événement virtuel pour remplacer le rassemblement annuel une fois encore en 2021.

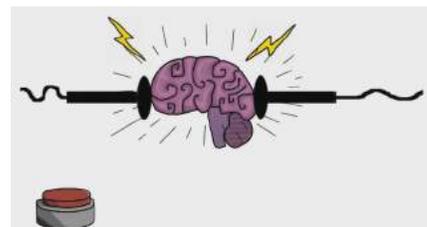


### Des électrochocs à l'Hôpital Jean-Talon

Une rencontre du sous-comité électrochocs de la Petite Patrie a été organisée. Nous avons aussi assisté à une présentation virtuelle du psychiatre en charge de l'administration des électrochocs à l'Hôpital Jean-Talon, qui a été enregistrée et présentée lors d'une rencontre régulière du comité Pare-chocs.

### Recherches

Deux rencontres ont eu lieu avec une équipe de chercheurs et chercheuses de l'Équipe de recherche et d'action en santé mentale et culture (ÉRASME) pour relancer le projet de revue de littérature critique sur l'efficacité des électrochocs.



## Les électrochocs (suite)

### Données statistiques— réseaux sociaux

Il ne nous a pas été possible d'obtenir les statistiques produites par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), et demandées chaque année, en raison de la pandémie. Cependant, nous avons pu obtenir des données via une demande d'accès à l'information à chacun des établissements au Québec. Les résultats de notre recherche ont fait l'objet d'un communiqué de presse et d'une diffusion sur les réseaux sociaux.



Le comité a d'autre part maintenu actifs ses comptes *Facebook* et *Twitter*. Ses membres se sont réunis trois fois, en visioconférence.



### Action juridique

Des démarches ont été entreprises avec un cabinet d'avocats pour évaluer la possibilité de poursuites au niveau civil à partir d'un cas particulier.

### Stagiaires

Cette année, nous avons accueilli cinq stagiaires en travail social de l'Université du Québec à Montréal, ce à raison d'une demi-journée par semaine pour la session d'hiver. Leur principale tâche consistait à effectuer une mise à jour du document PowerPoint de formation/sensibilisation qui avait été réalisé par la chargée de projet Khadija en 2005.



## Le respect du droit au consentement de la personne

**Dans les services de santé mentale, là où règnent trop souvent coercition et contrôle, le respect de la volonté des personnes et de leur parole est régulièrement bafoué.**

En 2019-20, nous avons entamé différentes démarches visant à établir le contact avec des jeunes dans l'objectif de les intéresser aux activités de notre organisme, mais aussi dans le but de les informer de leurs droits, compte tenu des pressions qu'ils et elles subissent de toutes parts lorsqu'arrivent des difficultés associées à leur état mental.

### **Notre plan d'action 2020-21**

- Poursuite des travaux selon les ressources disponibles.



### **Projet jeunes et consentement**

Depuis plusieurs années, l'équipe d'Action Autonomie met en place divers moyens pour rejoindre davantage de jeunes et jeunes adultes. En 2019-2020, nous avons réalisé un projet d'atelier de création et de revendications avec des jeunes sur le thème du consentement aux soins, mais ce projet a pris fin en raison de la pandémie et du départ d'une travailleuse.

Cette année, nous avons continué à développer différents projets dans l'objectif de rejoindre les jeunes. Tout d'abord, avec la collaboration de deux jeunes femmes qui utilisent des services en santé mentale, nous avons travaillé (5 rencontres en 20-21 et d'autres suivront en avril) sur la conception d'affiches pour promouvoir les services d'Action Autonomie auprès des jeunes et les sensibiliser aux droits en santé mentale. Cette série d'affiches sera d'abord diffusée sur les réseaux sociaux, et éventuellement dans des lieux fréquentés par des jeunes tels que des organismes communautaires et des milieux scolaires.

Ensuite, nous avons créé un atelier interactif qui s'adresse à des jeunes entre 16 et 29 ans, ayant pour objectif principal de leur offrir un espace de parole et d'échange sur leurs droits et recours en santé mentale, et plus particulièrement sur le droit au consentement aux soins. Cet atelier sera présenté à quelques reprises et sera adapté à l'horaire des jeunes. Nous avons également renforcé nos liens avec plusieurs organismes communautaires fréquentés par des jeunes, notamment en participant aux rencontres du Groupe de travail sur l'accueil des jeunes dans les ressources alternatives avec le RRASMQ.

## Le masquage diagnostique

### Notre plan d'action 2020-21

- Poursuite des travaux du projet *Faire la lumière*, en collaboration avec plusieurs groupes en santé mentale, en vue de la création et la diffusion d'outils de sensibilisation sur le masquage diagnostique, à l'adresse du réseau de la santé.

### Faire la lumière

L'an dernier, avec plusieurs membres de ressources alternatives en santé mentale de Montréal, nous avons travaillé pour mettre en lumière comment les préjugés en santé mentale et certaines conditions du système de santé conduisent à des façons de faire qui nuisent à la santé physique et mentale en atteignant la dignité et les droits des personnes.

En janvier dernier, pour adresser notre revendication de manière originale et convaincante, nous avons finalisé une courte vidéo-témoignage pour aborder, à partir du vécu des personnes, les préjugés et leurs conséquences dans la vie de ces personnes.

Actuellement, le groupe planifie une campagne de sensibilisation à l'intention des CIUSSS et du personnel des établissements, malgré le défi que représente une telle campagne dans un contexte de Covid.

Le conseil d'administration d'Action Autonomie a pu assister à une projection de la vidéo.

Le projet a généré cinq rencontres du comité de coordination et deux rencontres en grand groupe.



# LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION



Il est de la mission d'Action Autonomie, à titre de groupe de défense des droits, de sensibiliser, informer, former des personnes de tous milieux, statuts et de toutes professions sur l'importance du respect des droits et sur ce que sont ces droits. Encore plus particulièrement parce que nous parlons des droits des personnes qui vivent des problèmes de santé mentale, il est primordial de parler des droits des citoyens et citoyennes. Car on oublie tellement souvent, on nie régulièrement le droit de chacun et chacune d'être traité.e comme tel... possédant une citoyenneté à part entière.

## Notre plan d'action 2020-21



Offre d'activités de sensibilisation-formation:

- Formation aux nouveaux et nouvelles membres du conseil d'administration (rôle des administrateurs et administratrices, gestion financière d'un organisme à but non lucratif, gestion de la trésorerie)
- Séries de formations sur les droits et recours en santé mentale
- Activité d'information sur les centres de crise en santé mentale à Montréal
- Atelier sur la médication
- Présentation d'un rapport de recherche-terrain sur les pratiques coercitives
- Présentation du rapport de recherche sur les autorisations judiciaires de soins et d'hébergement
- Formation sur l'Autre côté de la pilule (conférencières invitées)
- Activité d'information sur le travail et la santé mentale
- Possibilité de conférence sur la psychiatrie critique (conférencier invité)
- Possibilité de conférence sur les régimes de protection
- Activités de formation de formateur et formatrice

Comme on peut le constater dans les tableaux suivants, malgré la situation particulière engendrée par la pandémie, nous avons réussi à réaliser la très grande majorité des activités prévues au plan d'action.

Au niveau des activités avec conférencier ou conférencière invité.e.s, la formation « L'autre côté de la pilule » a été reportée à l'année prochaine, les responsables préférant que les conditions requises soient en place pour permettre des échanges en présence. Nous avons par ailleurs renoncé à l'activité sur la psychiatrie critique, le conférencier invité n'étant plus disponible.

L'activité d'information sur les régimes de protection, prévue initialement en mars, a été reportée au mois de mai par la conférencière.

Notre rapport de recherche sur les autorisations judiciaires de soins sera présenté à l'automne.

Nous avons reçu beaucoup de demandes provenant d'intervenants et d'intervenantes des groupes communautaires pour des formations sur la garde en établissement. Devant l'ampleur des inscriptions (par centaines), nous avons choisi de limiter la taille des groupes pour être en mesure de bien répondre aux questions des participants et participantes. Notre offre de formation semble donc assurée pour l'automne prochain, puisque plusieurs personnes dont l'inscription a été refusée ont acquiescé à la proposition d'être réinvitées plus tard.

Enfin, tous les membres de notre équipe ont mis beaucoup d'énergies à offrir de la formation aux membres sur l'utilisation des plates-formes de visioconférence, afin de leur permettre de participer aux activités collectives.

**Action** Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

vous invitent au lancement de la vidéo

**Âgisme en psychiatrie, témoignages et propositions**

L'âgeisme est bien perçus comme non souvent considérés c santé mentale d'Act et elles vous invitent

**Jeudi le 8 à 13h30\***

**Action** Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

vous convie\* à ses formations portant sur

**les Droits et Recours en santé mentale**

formations réservées aux personnes utilisatrices de services en SM et à leurs intervenant.es.  
session de printemps 2021 – programmation tenue par Zoom

**Pour connaître ses droits et apprendre à les faire reconnaître**

**Pour trouver des réponses!**

- Peut-on me refuser l'accès à mon dossier médical?
- Quels sont mes droits à l'hôpital?
- Je suis menacé.e d'hospitalisation si je ne prends pas mes médicaments. Que faire?
- On refuse de me dire quels sont les effets secondaires de mes médicaments. Que faire?

**Les jeudis à 13h30**

**23 mars**  
- Évolution des droits et Charte des droits

**30 mars**  
- La Loi sur la santé et services sociaux et le consentement aux soins

**Action** Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

invite ses membres et les personnes utilisatrices de services en santé mentale à prendre part à l'activité intitulée :

**Les Centres de crise à Montréal**

L'activité répo

- ✓ Qu'est-ce qu
- ✓ Quel type d'
- ✓ Quelles sont
- ✓ Qu'en est-il e

**Action Autonomie vous invite!**

**Assurance-invalidité et arrêt de travail pour raisons de santé mentale**

Formateur : Kevin BOIRE

Entreprendre des démarches pour obtenir des prestations d'assurances-invalidité peut représenter des défis importants et des obstacles additionnels à la santé, d'autant plus lorsqu'on est en arrêt de travail pour raisons de santé mentale.

Dans le but d'informer sur les pratiques adéquates et respectueuses que doivent avoir les compagnies d'assurances, cette activité propose une présentation du rapport de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur la gestion des demandes d'assurances-invalidité pour des raisons de santé mentale.

Nous aborderons :

- Le traitement équitable des personnes faisant une demande de prestations d'assurance-invalidité
- L'accès à l'information, la qualité des communications pendant le processus d'assurance-invalidité
- Une procédure de plainte simple et accessible

**Activité gratuite** **Inscription obligatoire**

**Voici les activités de sensibilisation-formation que nous avons offertes à l'intérieur de l'organisme**

<b>Formations régulières</b>	Nombre de rencontres	Nombre de participations
Les formations « Droits et recours en santé mentale » (pour les nouveaux et nouvelles membres ainsi que les intervenants et intervenantes, deux séries de six formations chaque année)	12	128
Formation de co-formateurs et co-formatrices (un incontournable puisque nos formations sont offertes pour la plupart avec la participation de bénévoles)	24	72
Aux membres du CA: Le rôle des administrateurs et administratrices, la gestion financière, la trésorerie, le code d'éthique	4	8
<b>Formations diverses</b>		
Assurance-invalidité et arrêt de travail pour raisons de santé mentale	1	1
Café rencontre sur les médicaments, par une intervenante militante	1	15
Centres de crise de Montréal	1	4
Vieillessement et santé mentale : âgisme, droits et accès aux services, offerte par les membres du comité <i>Vieillessement et santé mentale</i> d'Action Autonomie	1	109
Rapport sur les pratiques coercitives	2	26
Formation sur l'utilisation de ZOOM et TEAMS, à quelques reprises pour certaines personnes	55	68
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>431</b>

## Et les activités de sensibilisation-formation offertes... à l'extérieur de l'organisme

<b>SUJETS DES FORMATIONS OFFERTES</b>	<b>GROUPES COMMUNAUTAIRES *</b> (intervenant.es et/ou personnes utilisatrices)	<b>RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SO- CIAUX et ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Autorisations judiciaires de soins</li> <li>– <b>Confinement RTF RI</b></li> <li>– Consentement aux soins</li> <li>– Droits en santé mentale</li> <li>– <b>Droits en santé mentale en contexte de pandémie</b></li> <li>– Electrochocs</li> <li>– Évolution des droits en santé mentale</li> <li>– <b>Formation sur Teams</b></li> <li>– <b>Formation sur Zoom</b></li> <li>– Garde en établissement (Loi P-38)</li> <li>– Insécurité du revenu</li> <li>– Loi sur la santé et les services sociaux</li> <li>– Mesures de contrôle</li> <li>– Pratiques coercitives en psychiatrie</li> <li>– Présentation d'Action Autonomie</li> <li>– Secret professionnel, confidentialité et accès à l'information</li> <li>– <i>Self-Advocacy</i></li> <li>– Services des centres de crise</li> <li>– Travail et santé mentale</li> <li>– Vieillesse et santé mentale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Accueil aux Immigrants de l'Est de Montréal</li> <li>– Accès-Cible SMT</li> <li>– Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)</li> <li>– Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Saint-Michel</li> <li>– CAMÉÉ</li> <li>– Centre Alpha-Sourd</li> <li>– Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants (CARI) St-Laurent</li> <li>– Centre d'aide à la famille</li> <li>– Centre des femmes de Verdun</li> <li>– Clinique communautaire de Pointe St-Charles</li> <li>– Collectif des femmes immigrantes du Québec</li> <li>– Groupe des Aidants du Sud-Ouest</li> <li>– La Parenterie</li> <li>– L'Antre jeune, équipe de proximité</li> <li>– Maison L'Échelon</li> <li>– Old Brewery Mission, campus St-Laurent</li> <li>– Projet d'Intervention auprès des mineurs-res prostitués-ées (PiaMP)</li> <li>– Royal Victoria, unité de débordement</li> <li>– Société québécoise de la schizophrénie et des psychoses apparentées (SQS)</li> <li>– Travail sans frontière</li> <li>– Y des femmes</li> </ul> <p>.....</p> <p><b>* Et des représentantes et représentants de plus de 50 autres organismes communautaires ont pris part à nos activités publiques et à nos formations à l'interne.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cégep du Vieux Montréal</li> <li>– Centre intégré de santé et de services sociaux (CIUSS) Centre-sud</li> <li>– Collège Lasalle</li> <li>– Université de Montréal</li> <li>– Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue</li> <li>– Université du Québec à Montréal</li> </ul>
<b>AU TOTAL</b>	<b>58 rencontres et 828 participations</b>	

# NOS ESPACES DE COLLABORATION

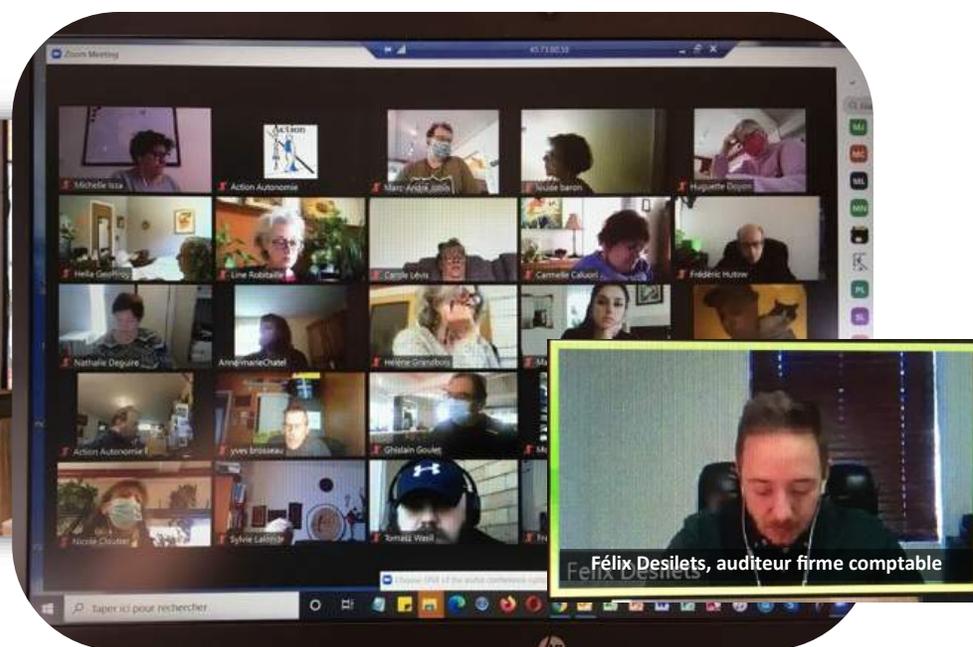
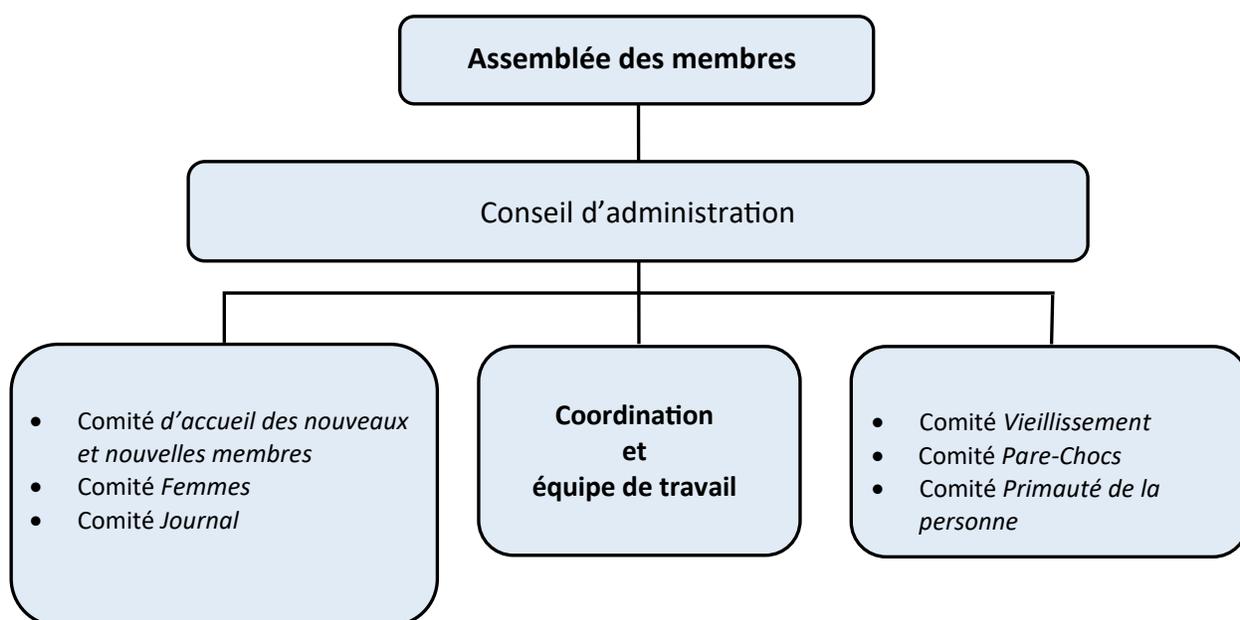
**Une riche vie associative :**  
**avec nos membres, militantes, militants et bénévoles**



**Un réseau aux multiples expertises, toujours en développement**

- Communautaires
- Universitaires
- des Services de santé & services sociaux et autres

# UNE RICHE VIE ASSOCIATIVE, avec nos membres, Militantes. militants et bénévoles



## Parcours d'une personne aidée au sein de l'organisme

*Je sais que tu connais une partie de mon histoire mais là je veux t'exprimer à quel point mon passage à Action autonomie a été bénéfique pour moi.*

*J'ai vécu il y a plusieurs années une longue période de détresse psychologique, ponctuée d'attentes interminables pour enfin avoir accès à de l'aide, puis d'un difficile séjour à l'hôpital en psychiatrie, sans comprendre ce qui se passait.*

*J'ai ensuite eu la chance d'avoir un suivi communautaire par LE FIL. Après un long chemin j'ai repris un peu de pouvoir sur ma vie. Grâce à l'aide finalement reçue, j'ai eu envie d'apporter ma participation pour un chemin meilleur pour les personnes premières concernées: je ne voulais pas que mes pairs aient à vivre cette mauvaise expérience.*

*Ma première implication fut d'être membre du conseil d'administration du Fil pour apporter mon point de vue en tant que personne utilisatrice de services. J'ai vu que ma participation pourrait faire du bien. J'ai ensuite entendu parler d'Action Autonomie. J'ai participé à plusieurs formations très intéressantes, qui m'ont fait du bien, entre autres en me rendant compte qu'il y avait des organismes qui pouvaient nous aider. On m'a encouragée à me présenter au conseil d'administration, ce que j'ai fait. Là, j'entendais entre autres combien les gens vivaient de souffrances et d'abus de droit, mais ça m'a donné encore plus le goût de participer à un changement positif pour un monde meilleur en santé mentale.*

*J'ai eu le privilège d'avoir à mes côtés une personne de l'équipe comme mentor. Elle m'a tellement appris, elle était patiente avec moi, et prenait le temps de bien m'expliquer les choses. Mon passage à Action Autonomie m'a apporté un sentiment d'accomplissement, car je faisais quelque chose de bon et de bien. Avant je n'aurais jamais cru vivre de l'accomplissement mais grâce aux tâches et responsabilités qui m'étaient confiées, j'ai pu reprendre confiance en moi et me sentir respectée. Aussi en plus d'être au conseil d'administration, j'ai eu la possibilité d'être co-formatrice, ce qui a contribué à renforcer aussi ma capacité de prendre la parole publiquement.*

*Il y a deux ans, le conseil d'administration m'a déléguée pour me présenter au CA du RRASMQ (Le regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec). Quelle fierté et bonheur pour moi de le faire. La présence d'Action Autonomie au CA du RRASMQ, par mon intermédiaire, est très appréciée.*



*Pour tout ça avec vous, et le chemin que vous m'avez permis de faire pour vivre une renaissance de ma vie: MERCI INFINIMENT ACTION AUTONOMIE.*

Carole

## Une riche vie associative

### Notre plan d'action 2020-21

- Notre défi: soutenir le dynamisme de notre vie associative malgré les restrictions imposées la pandémie. On continue!

Nous avons mis cette année d'amples énergies pour demeurer en contact avec nos membres par différents moyens, dont des appels personnalisés à tous et toutes pour s'enquérir de la situation de chacun et chacune, informer, conseiller, assurer de garder un lien, encourager l'entraide, etc.

Après maintes hésitations, nous avons choisi de tenir notre assemblée annuelle au début de l'automne, dans une formule permettant quelques présences en salle et une majorité de participants et participantes en visioconférence. Les onze postes au conseil d'administration y ont été comblés.



Comme à chaque année, les réunions du conseil d'administration et des dirigeants et dirigeantes ont eut lieu mensuellement, mais à distance, après avoir assuré à chacun et chacune l'accès à des équipements adéquats pour contribuer à la gestion de l'organisme à partir de la maison. Le travail de trésorerie a suivi son cour régulièrement. Deux comités de sélection, en septembre et en mars, ont occupé des membres du conseil, ces comités étant formés de deux administrateurs et administratrices et de la coordination.

Nous terminons l'année en comptant dans nos rangs huit nouvelles et nouveaux membres. Toutefois, le total des membres à la fin de 2020-21 est de 146, puisque quelques personnes n'ont pas renouvelé leur adhésion.

Comme on peut le voir dans le tableau qui suit, le travail en comité s'est poursuivi malgré le fait que dans la plupart des cas nous étions à distance. Au comité *Journal*, à défaut de rencontres en présences, des consultations ponctuelles ont été réalisées pour valider le contenu des quatre publications de *La Renaissance*.

Nous comptons aussi dans nos activités les rencontres de préparation de notre déléguée aux réunions du conseil d'administration du RRASMQ, qui sont sous la responsabilité de la coordination.

On peut aussi voir dans le tableau les comités associés à des dossiers systémiques, qui ont été abordés dans les pages précédentes.

Enfin, à titre de réjouissances de fin d'année, alors que nous organisons habituellement un souper avec remise de cadeaux, notre équipe a effectué cette fois-ci une centaine d'envois et 35 livraisons de cadeaux.

## Une riche vie associative

### Activités de vie associative

(Exclut tout le travail apporté dans diverses activités et sur des dossiers politiques par des militants et militantes ou bénévoles ainsi que les activités de formations.)

Activités diverses	Nombre de rencontres (demi-journées)	Nombre de participations
Assemblée annuelle en octobre 2020	1	29
Réunions du conseil d'administration	12	118
Réunions des dirigeants et dirigeantes du conseil d'administration	12	48
Rencontres CA-équipe bilans et planification	3	30
Rencontres de trésorerie	12	12
Rencontres du comité de sélection (2 membres du conseil et coordination)	7	14
Rencontres d'accueil des nouveaux et nouvelles membres	8	8
Consultations comité Journal (en l'absence de rencontres en présentiel)	4	20
Délégation d'une membre au CA du RRASMQ	13	13
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>292</b>

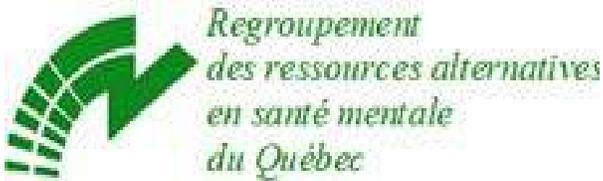
Activités de vie associative associées au développement de dossiers collectifs et projets spéciaux		Nombre de rencontres	Nombre de participations
<b>Conditions de vie des femmes</b>	– Comité Femmes – Activités à la TGFM et autres	2	22
<b>Électrochocs</b>	– Comité Pare-chocs – Rassemblement annuel—remplacé par une activité d'information sur Facebook	3	28
<b>Primauté de la personne</b>	– Comité sur la primauté de la personne	1	8
<b>Participation citoyenne: trois groupes locaux</b>	– Comités, rencontres régulières et autres – Comité Projet regional – Rencontres diverses	19 4 3	90 20 7
<b>Vieillessement</b>	– Comité Vieillessement	9	65
<b>Autres</b>	– Projet Pour faire la lumière – Projet Jeunes et consentement	7 5	53 15
<b>Total</b>		<b>53</b>	<b>308</b>

#### Autres:

- 2 séries d'appels téléphoniques aux 145 membres concernant la Covid-19
- Réjouissances de fin d'année— une centaine d'envois et 35 livraisons de cadeaux

## Un réseau aux multiples expertises, toujours en développement

Communautaire, Universitaire,  
des Services de santé & services sociaux et autres



Le Rebond



RIOCM



ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION  
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE  
DU QUÉBEC



Prise 11



La santé mentale pour tous



Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
Québec

Comité détresse psychologique et santé mentale de Rosemont

Regroupement des organismes communautaires en santé mentale de l'Est de Montréal



Table des partenaires du réseau local de services en santé mentale Jeanne-Mance

Table de concertation en santé mentale de l'Est de l'île de Montréal

Table des partenaires en santé mentale et dépendance du Sud-Ouest-Verdun

UQÀM TÉLUQ  
L'université. Aujourd'hui.

Ménard, Martin avocats



Medlégal  
AVOCATS | ATTORNEYS

CREMIS

Centre de recherche de Montréal  
sur les inégalités sociales  
et les discriminations



## L'expertise communautaire

Nos collaborations sont multiples et prennent diverses formes. Voyons voir...

RRASMQ (Regroupement des ressources alternatives en santé mentale)

### Comité mobilisation

Nous participons depuis plusieurs années au *Comité mobilisation* du RRASMQ qui a entre autres comme mandat d'organiser la Journée de l'Alternative en santé mentale qui a lieu chaque année le 10 octobre, aussi journée mondiale de la santé mentale. La 8<sup>e</sup> Journée de l'Alternative a été organisée sous le thème « Avec une approche globale en santé mentale, ça irait vraiment mieux! »



À cette occasion, des membres du comité *Le politique* du RRASMQ, duquel nous sommes aussi membres, se sont joints à l'organisation et la tenue d'une conférence de presse. Plusieurs dizaines de personnes ont assisté via Facebook à une manifestation tenue devant les bureaux du premier ministre du Québec à Montréal. La prise de parole du représentant d'Action Autonomie à cette occasion avait pour thématique « Ça va bien aller... si on respecte mes droits ».

Le comité Mobilisation publie aussi le journal « Ailleurs et autrement ».

Nous nous sommes réuni.e.s neuf fois.



## Comité Le politique

Action Autonomie a participé cette année à huit rencontres du comité *Le politique* du RRASMQ.

En plus de la contribution à la conférence de presse du 10 octobre, nous avons travaillé à l'argumentaire présenté par le RRASMQ dans le cadre des consultations du MSSS sur le projet de plan d'action en santé mentale 2021-26, ainsi que pour les consultations régionales organisées par les établissements de santé et services sociaux.

Plusieurs discussions ont eu lieu sur la problématique du financement des organismes communautaires en santé mentale, particulièrement dans le contexte pandémique, et sur la participation des membres du RRASMQ aux démarches des regroupements nationaux d'organismes communautaires en vue de bonifier ce financement et de mieux l'arrimer à la mission de base des organismes.

## Tables de concertation

Les travaux des différentes tables de concertation en santé mentale ont été considérablement ralentis par la pandémie. Dans au moins deux territoires, des salons de ressources en santé mentale qui devaient avoir lieu en 2020-21 ont été remis à des dates ultérieures. Certaines tables ont maintenu les liens entre leurs membres par l'envoi régulier d'information par courriel. Les membres de la table de l'Est-de-l'Île-de-Montréal se sont réunis à distance trois fois depuis l'automne 2020. À la dernière rencontre tenue en mars 2021, Action Autonomie a été invité à faire une présentation de ses actions et de ses revendications.

## Et de multiples liens avec divers organismes...

- **Mouvement Jeunes et santé mentale**



## Groupes et regroupements divers

Rappelons ici que nous avons été actifs et actives dans le cadre de travaux associés à nos dossiers systémiques:

- La TGFM, pour notre dossier *Conditions de vie des femmes*.
- CAMÉE, PRISE II et le RRASMQ, pour le projet sur le masquage diagnostique.
- Nous sommes membres du Mouvement Jeunes et santé mentale qui cette année était en réorganisation.
- Nous sommes toujours proches du groupe de personnes utilisatrices en santé mentale Le Rebond. Cette année, nous avons donné un coup de main par la participation à des travaux de sélection de personnel.
- Avec l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), nous avons cette année collaboré à une participation aux travaux des CIUSSS sur les audiences virtuelles et participé à la Journée sur les mesures de contrôle annuelle.



Nous suivons et appuyons les travaux des groupes et regroupements suivants:

- Le RACOR (Réseau Alternatif et Communautaire des ORganismes en santé mentale de l'île de Montréal);
- Le RIOCM (Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal);
- L'ACSM (Association canadienne pour la santé mentale);
- La TROVEP (Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire);
- Le RAPSIM (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal);



- Le FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain);
- La Ligue des droits et libertés.

Voici maintenant, outre les appuis déjà documentés qui relèvent de la lutte à la pauvreté, les causes et les groupes que nous avons appuyés:



### **RACOR**

Appui en tant que cosignataire de la lettre intitulée: *Un vide criant*. On y demande, pour répondre plus adéquatement aux défis de santé mentale que vivent toutes les personnes actuellement, et plus spécifiquement celles que notre système a laissées dans des situations de grande vulnérabilité, une reconnaissance matérielle (mais aussi symbolique) de la part des décideurs envers l'action des organismes communautaires.

### **Coalition Solidarité Santé**

Co-signature de la lettre aux médias intitulée: *Pour un système public de santé et de services sociaux fort, universel, accessible, gratuit et démocratique!*, un appel à la (re)construction d'un système socio-sanitaire public à la hauteur des valeurs de solidarité et de justice sociale historiquement portées par les mouvements sociaux du Québec.

### **Pétition - Troubles dissociatifs**

Les troubles dissociatifs comme le trouble dissociatif de l'identité (TDI) font partie du DSM-V à part entière malgré la stigmatisation et les méconnaissances associées. Actuellement, les seuls services spécialisés sont quelques rares psychologues au privé. Il n'est pas recommandé pour une personne ayant un trouble dissociatif d'être suivie par un ou une professionnel.le non spécialisé.e. Toutefois, il n'existe pas d'option de recherche sur le site de l'Ordre des psychologues du Québec qui permettrait de trouver un ou une psychologue outillé.e face aux troubles dissociatifs comme le TDI. La pétition demande à ce qu'une option de recherche soit incluse dans le site de l'Ordre pour trouver plus facilement les ressources spécialisées.



## RRASMQ

Participation à la campagne de sensibilisation du RRASMQ *Aplatissons la courbe de la détresse*, afin de faire entendre nos revendications pour le prochain Plan d'action en santé mentale.

## Ligue des droits et libertés

Campagne de signatures pour dénoncer les conditions de détention des femmes au Leclerc. Cela fait maintenant cinq ans que des conditions de détention inacceptables perdurent à la prison pour femmes Leclerc, située à Laval.

## Coalition montréalaise de la marche mondiale des femmes

Appui au « CONSTAT D'INFRACTION » à François Legault.

## Clinique juridique du Mile End

Appui au projet intitulé « Développement des compétences relationnelles et juridiques des étudiant.es en droit intervenant en milieu communautaire ».



## Manifeste de la défense collective de droits

Appui à la campagne «*M. Legault, le communautaire est écrasé par la pandémie et votre paperasse.*

## Regroupement de personnes issues du monde du travail social

Co-signature de la lettre: *Le système québécois de santé mis en échec*, parue dans La Presse le 20 novembre 2020.



## L'expertise Universitaire

Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous avons cette année travaillé de nouveau avec un chercheur de la TÉLUQ pour le projet sur le vieillissement et la santé mentale.

De plus, il y a eu cinq rencontres avec trois chercheurs, aussi de la TÉLUQ, pour le projet de rédaction d'un ouvrage en collectif sur la Justice et la santé mentale.

Aussi, nous comptons quelques rencontres avec le groupe de recherche ÉRASME, pour un projet de mobilisation des jeunes dans les organismes communautaires et nous travaillons avec d'autres chercheur.e.s du groupe sur la question des électrochocs.

Enfin, notre projet de recherche sur les AJSH avec une jeune professeure de l'Université du Québec de Sherbrooke tire à sa fin.

Plusieurs enseignants et enseignantes de cégeps et universités nous ont demandé d'aller offrir des conférences dans leurs groupes-cours.



## Alliée à celle du communautaire, l'expertise des services de santé et des services sociaux et celle de divers professionnel.le.s

Comme nous l'avons vu précédemment, nous avons poursuivi nos travaux sur la primauté de la personne et la garde en établissement dans divers CIUSSS. En plus, se sont ajoutées cette année des rencontres concernant les audiences virtuelles pour les situations de garde en établissement et d'autorisations judiciaires de soins. Cette opportunité nous permet de croire en l'avancée de différentes démarches visant l'amélioration de pratiques hospitalières inadéquates et irrespectueuses des droits des personnes.

Nous comptons par ailleurs comme alliés des membres de différents bureaux d'avocates et avocats tant pour soutenir des démarches individuelles que pour nous partager leurs analyses pour le travail sur des dossiers collectifs et systémiques.



Nous avons ajouté à nos contacts pour des projets communs dans la prochaine année l'ex-policier Michael Arruda, devenu enseignant et consultant.

# PROMOTION ET COMMUNICATION



## Notre plan d'action 2020-21

- Présentation de l'organisme en divers lieux
- Tenue de kiosques d'information
- Distribution de dépliants
- Entrevues médias
- Série d'émissions *Folie douce*
- Journal *La Renaissance*: trois parutions
- Site internet, Facebook, Twitter

## Promotion

On a pu constater au chapitre qui porte sur nos activités de formation/sensibilisation que nous avons été présents et présentes lors d'un bon nombre d'activités dans des organismes communautaires et établissements d'enseignement.

Toutefois cette année, espérons-le, exceptionnelle, a limité les possibilités de tenir des kiosques d'information ou de distribuer des dépliants, qui n'étaient d'ailleurs pas rendus disponibles aux personnes hospitalisées pour éviter les contacts par partage de matériel.

Nous avons contacté les établissements de santé par le biais des commissaires aux plaintes et des gestionnaires des CIUSSS afin de discuter concernant la réduction préoccupante des appels des personnes hospitalisées au début de la période pandémique. Notre participation à des comités et sous-comités des CIUSSS concernant les audiences virtuelles nous a aussi permis de soulever ce problème. Nous réclamions par exemple que l'on puisse afficher nos coordonnées sur des babillards vitrés.

Il nous a été confirmé que le confinement des patients et patientes dû à la Covid a été une raison majeure de la baisse d'appels, l'accès à un téléphone pour ces personnes ayant été grandement réduit. Puis, l'ajout de téléphones portables et le déconfinement graduel ont facilité la possibilité de communication .

Ainsi, nous avons par la suite commencé à recevoir plus d'appels.



Ensuite, nous alimentons régulièrement notre site internet, une page Facebook et sommes actifs et actives sur Twitter, dans un but d'information sur nos activités et sur les vis-à-vis dans lesquels nous intervenons.

Enfin, rappelons nos publications régulières du journal *La Renaissance*.

## Communications

Durant l'année 2020-21, Action Autonomie a donné suite à plusieurs demandes d'entrevue, provenant surtout des médias écrits. Nous avons participé à la réalisation d'articles et de chroniques parus dans les trois principaux journaux francophones de Montréal; La Presse, Le Devoir et le Journal de Montréal. Dans la plupart des cas, le contenu portait sur les conditions de confinement abusif que subissent les personnes hospitalisées ou hébergées en psychiatrie. Nous avons aussi apporté notre collaboration à des projets à plus long terme de reportages et de documentaires, qui n'ont pas encore été finalisés.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec l'équipe de l'émission radiophonique *Folie Douce*, pour laquelle nous avons produit sept chroniques au cours de l'année.

Nous sommes aussi demeuré.e.s actifs et actives sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) et avons maintenu à jour notre site internet. Pour maintenir le contact avec nos membres et les tenir informé.e.s des diverses activités et actions touchant les droits et la solidarité sociale, nous avons augmenté le nombre de transferts d'informations via des courriels groupés à nos membres.

Finalement, nous avons fait paraître quatre numéros de notre journal, *La Renaissance*.



# UN DERNIER MOT...

## Vers une autre année, avec plus de libertés aimons-nous à croire

Après cette longue période où la privation de libertés sociales a été si importante, nous aimons à croire que nous retrouverons la possibilité de rencontres face à face sans un écran entre nous.

Toutefois nous ne pouvons continuer notre action sans nous souvenir de ce qui a été constaté : une pauvreté accrue, des problèmes graves de logement, des abus par des systèmes sociaux inadéquats et trop souvent déshumanisés. Bon nombre de personnes ont vécu des difficultés importantes, qu'elles ont trop souvent dû affronter seules, marquant leur histoire d'échecs, de tristesses, de souffrances, de détresses.

Notre action pour les années à venir devra tenir compte de ces réalités.

Avec et pour chacune des personnes que nous aiderons.

Avec tous ces militants et toutes ces militantes qui uniront les mots et l'énergie de leurs espoirs pour tenter de redresser la barre des inégalités.

Terminons avec cette phrase d'une personne membre qui nous partageait ses convictions :

*« Prendre le temps d'écouter les personnes, ce n'est pas une perte de temps. Ça prendrait plus de temps plus tard. Les gens veulent avoir une influence pour que les choses changent.*

Elle nous accompagnera dans maints détours sur notre chemin pour un mieux-être collectif.

Et bon 30<sup>e</sup> anniversaire Action Autonomie!!!

*Nicole Cloutier*

Coordonnatrice



## **ACTION AUTONOMIE**

*Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal*

3958 rue Dandurand, 3e étage, Montréal, QC H1X 1P7  
514 525-5060

[lecollectif@actionautonomie.qc.ca](mailto:lecollectif@actionautonomie.qc.ca)

[www.actionautonomie.qc.ca](http://www.actionautonomie.qc.ca)

<https://www.facebook.com/actionautonomie/>